

## ANNEXE au Règlement d'admission pour la rentrée 2024 Formation préparant au DEES – SITE DE BOURGES

### Capacité d'accueil

- Capacité totale d'accueil sur les 3 années de formation : 90 places
- Dont 45 places subventionnées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

### Calendrier prévisionnel

- Période d'inscription : **Du 8 janvier 2024 au 30 avril 2024**
- Commission d'admission : **2ème quinzaine de mai 2024 (phase principale)**
- Epreuve orale d'admission : **À réception de votre dossier de candidature complet (dossier et frais d'admission), vous serez convoqué(e) dans les meilleurs délais.**

### Frais d'admission

Frais examen de dossier et Epreuve orale d'admission : 170€ (à régler au moment du dépôt du dossier)

Règlement par chèque à l'ordre de l'ERTS/ espèce ou CB directement auprès de l'accueil de l'ERTS. En cas de désistement à l'épreuve d'admission, 60€ correspondant aux frais de dossier resteront acquis par l'ERTS.

### Droits d'inscription et frais de scolarité (à la charge du candidat)

Droits d'inscription		
<b>Voies directes et situations d'emploi</b>	1 <sup>ère</sup> année = 170 €* 2 <sup>ème</sup> année = 170 €* 3 <sup>ème</sup> année = 170 €* <i>Les étudiants dont les places sont subventionnées par le Conseil Régional peuvent faire une demande de bourse. Tous les étudiants en voie directe et en apprentissage doivent s'acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus à chaque rentrée scolaire (100 € en 2023 à titre indicatif)</i>	<b>Total = 510 € *</b>
Frais de scolarité		
<b>Voies directes</b>	1 <sup>ère</sup> année = 400 €* 2 <sup>ème</sup> année = 400 €* 3 <sup>ème</sup> année = 400 €*	<b>Total = 1200 € *</b>

\* Montants prévisionnels - Echancier possible

### Financement du coût pédagogique de la formation

Les candidats qui envisagent de faire prendre en charge leurs frais de formation par leur employeur ou un OPCO (OPérateur de COmpétences) ou par tout autre organisme susceptible d'aider au financement de la formation sont invités à entamer dès que possible les démarches nécessaires auprès de ces organismes. Le secrétariat de la formation se tient à votre disposition pour remplir tout document nécessaire à vos démarches. Un devis de la formation peut être établi sur demande.